

VILLE DE  
**SAINT-JOSEPH**

Direction Générale des Services

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le

ARRETE N° 59/2020 SLOW

ID : 974-219740123-20200131-AR2020\_59-AR

Portant fermeture temporaire au public du site de la rivière  
Langevin sur la commune de Saint-Joseph

*Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5

**VU** le Code pénal,

**VU** l'avis de l'Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien (ARS) du 30 janvier 2020 suite aux prélèvements réalisés le 28 janvier 2020,

**CONSIDÉRANT** que le site de la rivière Langevin, présente un risque sanitaire potentiel pour les personnes compte-tenu de la mauvaise qualité de l'eau de baignade,

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de procéder à l'interdiction complète et temporaire de la baignade et des activités nautiques dans le cours d'eau de la rivière Langevin, partie située en aval du Pont des Hirondelles.

**ARRÊTE**

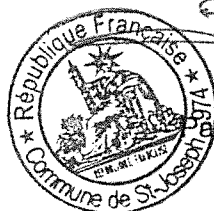
**Article 1<sup>er</sup>** .- **A compter de ce jour et jusqu'à l'obtention de nouvelles analyses de la qualité de l'eau favorables**, la baignade et les activités nautiques sur le linéaire du cours d'eau de la rivière Langevin situé en aval du pont des Hirondelles sont totalement interdites au public (seules les personnes dûment autorisées/habilitées par la mairie de Saint-Joseph pourront accéder à cette zone en cas de nécessité).

**Article 2.-** Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera transcrit au registre de la Mairie, transmis au représentant de l'État de l'arrondissement en vue du contrôle de légalité et affiché dans tous les lieux jugés opportuns.

**Article 4.-** Le Directeur général des services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de la brigade de gendarmerie et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Joseph, le 31 JAN. 2020  
Le Maire,



*Patrick Lebreton*

Patrick LEBRETON